

Département de l'Oise

Communes de LE FRESTOY VAUX (60) et ASSAINVILLERS (80)

Parc éolien: Producteur d'énergies renouvelables VALECO 5 Aérogénérateurs et 2 postes de livraison

Enquête Publique
25 janvier 2022 au 25 février 2022

Conclusion et Avis

CONCLUSIONS

Objet

Le projet de parc éolien du Frestoy est composé de 5 aérogénérateurs de puissance unitaire maximale de 6 MW et de 2 postes de livraison. Chaque aérogénérateur a une hauteur de mât maximale de 114 mètres et un diamètre de rotor maximal de 150 mètres, soit une hauteur totale en bout de pale de 180 mètres maximum. Ils produiront environ 66,4 GWh d'électricité par an, ce qui équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale de 14 400 foyers, soit 31 800 personnes chauffage électrique compris.

Les éoliennes E1 et E2 sont sur le territoire d'Assainvillers – Les éoliennes E3, E4 et E5 sont sur le territoire du Frestoy-Vaux.

Choix du site

Les départements de l'Oise et de la Somme font partie des départements relativement ventés du territoire français.

Le projet de parc éolien du Frestoy s'inscrit dans un site qui présente des mesures de vent favorables, avec une vitesse de vent moyenne calculée de 6,58 m/s à hauteur de moyeu, soit à 114m environ.

Selon des critères réglementaires

Le Schéma Régional Eolien (SRE) de Picardie a distingué des zones favorables au développement éolien en se basant sur l'analyse des enjeux liés au patrimoine architectural et paysager, aux sensibilités écologiques, aux contraintes et servitudes techniques (aviation civile, radars, voies de communication, etc.).

Les territoires des communes du Frestoy-Vaux (60) et Assainvillers 580) ont été retenus,

Ce secteur a été retenu car il présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (700 m des habitations sauf au niveau de E2 - 540m)

Au moment de la réalisation de l'étude d'impact, les communes du Frestoy-Vaux et d'Assainvillers ne possèdent aucun document d'urbanisme. Elles sont donc régies par le règlement national d'urbanisme, qui permet les constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs. Les éoliennes sont assimilées à des équipements d'intérêt général ou collectif

Une carte communale est prévue pour Le Frestoy-Vaux.

Un PLUi est en cours d'instruction sur l'intercommunalité du Grand Roye et intégrera la commune d'Assainvillers.

Historique du projet

Les premiers contacts et rencontres entre les élus du Frestoy Vaux et la société VALECO ont été initiés en janvier 2017, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune. La société a ainsi sollicité la municipalité pour le lancement des études de faisabilité.

En novembre 2018, pour donner suite aux avancées des études sur les potentialités de développement de l'éolien sur les 2 communes (études milieux naturels, paysagers, acoustique...), une présentation de l'implantation potentielle a été faite en conseil municipal du Frestoy Vaux.

Une lettre d'information a également été distribuée aux riverains en décembre.

En septembre 2019, Valeco a rencontré le conseil municipal d'Assainvillers pour discuter des modalités du projet et des étapes à venir.

En novembre 2019, une lettre d'information annonçant la concertation préalable et présentant le calendrier prévisionnel ainsi que l'implantation potentielle du projet a été distribuée aux habitants des deux communes.

La concertation préalable du public s'est déroulée dans les mairies d'Assainvillers et du Frestoy-Vaux du 18 novembre au 2 décembre 2019. Le bilan de la concertation a été mis à disposition du public sur le blog début janvier.

Le 18 février 2020, la demande d'autorisation environnementale unique (AEU) du parc éolien du Frestoy a été déposée à la préfecture de l'Oise.

Le 14 mai de la même année, la DREAL Hauts-de-France a transmis une demande de compléments à Valeco

Le groupe Valeco/Parc éolien du Frestoy SARL

Créée spécialement pour le projet, la Sarl, maître d'ouvrage et futur exploitant du parc, est filiale à 100% du groupe Valéco présenté comme suit: "Filiale d'EnBW, l'un des plus grands fournisseurs d'énergie en Allemagne et en Europe, Valéco fait partie du Top 10 des exploitants de projets EnR sur le marché français. Basée à Montpellier depuis plus de 30 ans, la société emploie 230 personnes, réparties sur 8 agences en France et 1 au Canada dans les secteurs de l'énergie éolienne, photovoltaïque et biomasse.

Le projet de Parc Éolien du Frestoy a été développé par Valéco.

L'arrêté ordonnant le déroulement d'une enquête publique environnementale relative au projet présenté par la société PARC EOLIEN DU FRESTOY SARL (VALECO) pour l'exploitation de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de LE FRESTOY VAUX (60) et ASSAINVILLERS (80) est signé par Madame la Préfète de l'Oise et par Madame la Préfète de la Somme le 6 janvier 2022 (non numéroté).

Les secrétaires généraux des préfectures de l'Oise et de la Somme ; les sous-préfets de Péronne et de Montdidier, de Clermont et de Compiègne ; le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts de France ; le directeur départemental des territoires de l'Oise ; les maires de 15 communes pour le département de la Somme et de 18 communes pour le département de l'Oise sont destinataires de l'arrêté.

Sur ces bases une enquête publique a été diligentée du 25 janvier 2022 au 25 février 2022 sur les deux sites

Le décompte des observations

5 permanences ont été conduites sur les deux sites (Assainvillers et Le Frestoy-Vaux.)

Au total j'ai reçu 64 observations sur les registres papier

Le registre dématérialisé en dénombre 146.

S'y ajoute 1 pétition contre par les habitants de Le Frestoy-Vaux (133 signatures) - La pétition inscrit 133 signatures mais, dans la mesure où 33 personnes ont signé aux différents registres, je n'en retiens que 100.

et 7 délibérations de conseils municipaux (sans compter celle de Assainvillers et celle de Le Frestoy Vaux : j'obtiens 217 participations.

9 observations rejoignant celles portées aux registres ont été formulées oralement.

Au total des deux registres

16 personnes se sont déclarées pour

185 sont contre

16 sont sans avis

Il faut noter 68 observations d'un public extérieur aux communes ainsi que 47 anonymes sur le registre dématérialisé.

Éléments en faveur du projet du parc éolien du Frestoy

Les publicités et avis au public ont été constatées par huissier et ont observé les textes réglementaires en vigueur.

Le mémoire en réponse du porteur de projet (Valeco) répond à toutes les observations et questions portées sur le procès verbal.

La qualité du dossier présenté à l'enquête publique est due au professionnalisme des membres du groupe Valeco.

Les élus propriétaires de parcelles agricoles destinées à recevoir les éoliennes n'ont pas participé aux votes.

Monsieur le Maire d'Assainvillers, Monsieur Xavier Dejaille, a délégué Monsieur Cozette (1^{er} adjoint) pour les débats et conseils municipaux relatifs au sujet éolien.

Messieurs Plasmans et Dacheux, élus au Frestoy-Vaux et propriétaires de terres agricoles concernées par le projet, n'ont pas participé aux votes.

Ces 5 éoliennes totalisent une puissance maximale de 30 MW.

La production d'environ 66,4 GWh d'électricité/an équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale de 14 400 foyers soit 31 800 personnes chauffage électrique compris.

Des mesures d'évitement, de réduction des impacts sur l'environnement comme des mesures d'accompagnement et de suivi (avifaune, chiroptères...) sont prévues sur le site

La remise en état du site après travaux d'installation est prévue.

Ce projet ne concerne que des parcelles à vocation agricole. L'exploitation du parc éolien du Frestoy entraînera le gel temporaire d'une surface d'environ 2ha soit environ 1,5 % de la surface agricole des deux communes cumulées (SAU environ 1324ha).

14 observations et deux délibérations communales sont en faveur du projet.

6 communes, dont la commune d'Assainvillers, ont donné un avis favorable.

25 communes n'ont pas délibéré mais appartiennent pour certaines à la communauté de communes du Grand Roye qui a donné un avis favorable par 33 voix pour – 32 voix contre et 11 abstentions,

Ce projet générerait de nouvelles ressources financières pour le département, communauté de commune, la commune et les propriétaires des parcelles concernées,

Des travaux d'enfouissement de lignes électriques, l'aménagement de chemins de randonnées font partie des compensations prévues par le groupe en direction des communes.

Éléments en défaveur du projet du parc éolien du Frestoy

Deux enquêtes publiques pour 5 éoliennes sur Le Frestoy-Vaux et Assainvillers et pour 6 éoliennes sur Le Frestoy-Vaux et Rubescourt se sont déroulées durant la même période.

Les permanences des commissaires enquêteurs se sont tenues dans la mairie de Frestoy-Vaux pour les deux enquêtes.

Des permanences ont également eu lieu à Assainvillers et à Rubescourt.

Le public n'a pas compris et s'est inquiété de cette dispersion.

Le secteur est dense en éoliennes.

Trois autres parcs éoliens à proximité immédiate sont en instruction, les Garaches dans la continuité au nord, Rollet I, II et III à 336 m au sud et Balinot à 350 m au sud-ouest.

Dans ce secteur au sud-est de Montdidier, 37 éoliennes sont en cours d'instruction et **69 sont accordées ou en fonctionnement ;**

Cette densité crée un encerclement. La saturation du territoire est visible.

Ce développement éolien nécessite un document de planification permettant un développement maîtrisé et structuré de l'éolien tenant compte des enjeux paysagers et patrimoniaux et évitant une saturation paysagère de ce territoire par l'éolien.

L'observation de la saturation éolienne a été citée par 100 personnes. Le porteur de projet, dans son mémoire en réponse, estime que « Le jugement est très souvent subjectif ;

La notion d'encerclement et de saturation se définit par une sensation d'omniprésence des éoliennes éprouvée dans les déplacements quotidiens ».

Le projet ne respecte pas la distance inter-parc de 2 à 5kms recommandée dans le *Shéma Régional de l'Eolien*.

L'abbaye classée de Saint Martin Aux Bois est Située à seulement 9kms, le projet ne respecte pas le périmètre de protection stricte de 10kms autour de l'abbaye de Saint-Martin-Aux-Bois et de son Secteur Patrimoine Remarquable.

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise ainsi que L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme ont donné un avis défavorable au projet.

L'autorité environnementale recommande en priorité de rechercher l'évitement des impacts sur les chauves-souris, et donc de retirer les éoliennes E1 et E2 ou de les déplacer à plus de 200 mètres (en bout de pale) des habitats particulièrement importants pour les chauves-souris, tels que les rangées d'arbres, les haies, ainsi que tout secteur d'étude où l'étude d'impact aura mis en évidence une forte activité de chauves-souris.

Les chauves-souris doivent être protégées.

Le mémoire en réponse indique : « les cinq éoliennes prévues seront placées dans des zones d'enjeux chiroptérologiques jugés modérés ».

A l'observation concernant la dévaluation immobilière, le porteur de projet répond dans son mémoire en réponse par une étude INSEE sur la commune de Montdidier :
en 2008 : 6046 habitants - en 2013 : 6189 habitants - en 2018 : 6174 habitants

A l'observation concernant un effet négatif sur la santé, le porteur de projet répond dans son mémoire en réponse

« L'ANSES pointe une présence d'études (p.95) trop peu nombreuses et incite à considérer qu'il n'est actuellement pas possible de conclure quant à l'impact du bruit des éoliennes sur la santé [...] »

La distanciation est jugée insuffisante par 25 personnes.

Il faut noter que l'éolienne E2 sur le territoire d'Assainvillers est à 540m d'une habitation.

Au total, sur les 217 observations reçues, 185 sont contre le projet du parc éolien du Frestoy.

15 thèmes différents pour 697 Occurrences

Dévaluation de l'immobilier ; 68

Nuisances sonores : 68

Détérioration du paysage : 88

Pollution du sol : 20

Distanciation de 500m insuffisante : 25

Les éoliennes ne sont pas écologiques : 28

Les éoliennes ont un effet négatif sur la santé : 43

Saturation éolien sur le territoire : 100

Factures EDF plus élevées : 60

Profit des propriétaires et promoteurs : 73

Impact sur la faune, la flore et la biodiversité : 43

Perplexité sur le rendement : 28

Interrogations sur le démantèlement : 30

Proximité de monuments – patrimoine : 13

Je dénombre 38 observations contre le projet sur les registres concernant la commune du Frestoy-Vaux. S'y ajoute une pétition où je retiens 100 signatures soit un total contre de 138 personnes adultes. **La commune compte 191 électeurs si bien que 72 % des personnes majeures de la commune du Frestoy Vaux sont opposées à l'implantation des éoliennes.**

6 communes, dont la commune de Frestoy-Vaux ont donné un avis défavorable.

1 commune a donné un avis défavorable pour tout projet éolien sur sa commune.

Le 11 février 2022, le conseil municipal de la commune du Frestoy-Vaux, a délibéré contre le projet du parc éolien du Frestoy, par 5 voix contre et 4 voix pour.

Je recense 46 observations contre le projet sur la commune d'Assainvillers.

La commune compte 100 électeurs si bien que **46 % des personnes majeures de la commune d'Assainvillers sont opposées à l'implantation des éoliennes.**

Le 25 janvier 2022, le conseil municipal de la commune d'Assainvillers, a délibéré pour le projet du parc éolien du Frestoy, à l'unanimité des membres présents,

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Au vu des éléments négatifs énoncés ci-dessus qui mettent en évidence une forte inquiétude de la population face à la quantité importante d'éoliennes sur le territoire, à la saturation qu'elle induit et à l'encerclement qu'elle produit ;

Le territoire compte 69 éoliennes en activité sur une distance de 4kms. 37 sont en cours d'instruction,

Les habitants rejettent le projet à 72 % pour le Frestoy-Vaux et à 46 % pour Assainvillers.

Le conseil municipal du Frestoy-Vaux a voté contre le projet.

Je donne un AVIS DÉFAVORABLE au projet présenté par la Société PARC EOLIEN DU FRESTOY SARL (VALECO) pour l'exploitation de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de LE FRESTOY-VAUX (60) et ASSAINVILLERS (80),

A saint Martin Longueau le 23 mars 2022

**Le Commissaire Enquêteur
Jacqueline LECLERE**

